

Les Lumières de Chabbat

**« Vous n'allumerez pas le feu dans toutes vos demeures, le jour du Chabbat » (35, 3) (Vayakhel)**

En tant que travail interdit le Chabbat, pourquoi la Thora n'explique-t-elle pas le fait d'allumer le feu ?

En fait, pendant le Chabbat, le Guéhinam (l'enfer) ne fonctionne pas. Hachem ne laisse pas le feu du Guéhinam avoir de prise en ce jour saint. Mais la condition pour cela est qu'Israël respecte le Chabbat. Par contre, lorsque les Juifs ne respectent pas le Chabbat et réalisent des travaux interdits, par cela ils allument eux-même le feu du Guéhinam. Hachem dit alors : « Moi, J'ai éteint le feu du Guéhinam, et vous, vous l'avez allumé ! » C'est pourquoi, la Thora dit clairement : « Vous n'allumerez pas le feu dans toutes vos demeures, le jour du Chabbat », il s'agit du feu du Guéhinam que le Juif allume quand il profane le Chabbat et y réalise un travail interdit.

De même, pendant Chabbat, chaque Juif doit veiller à préserver son cœur pour ne pas laisser la contrariété et la colère y pénétrer. Car le feu de la colère qui brûle dans le cœur, c'est le feu du Guéhinam lui-même. C'est pourquoi, le jour du Chabbat, où le feu du Guéhinam est éteint, il faut encore plus être vigilant à ne pas s'énerver, ne pas se contrarier ni éveiller de la colère, car celui qui se met en colère pendant Chabbat, y allume le feu du Guéhinam. Et c'est à ce propos qu'il est dit : « Vous n'allumerez pas le feu dans toutes vos demeures, le jour du Chabbat ». (Tikounim)

**« Ils firent... le Michkan » (36, 8) (Vayakhel)**

Dans toute la Thora, il est répété à 7 reprises les éléments de la fabrication du Michkan. En effet, nos Sages enseignent qu'il existe 7 ciels. Le 7ème ciel est le Lieu de la Demeure de la Chekhina (Présence Divine). L'objectif de la fabrication du Michkan est de faire descendre la Chekhina pour qu'Elle réside au sein du peuple Juif. Pour cela, la Thora répète et réitère la fabrication du Michkan à 7 reprises. Chaque répétition permet à la Chekhina de descendre d'un niveau : du 7ème ciel au 6ème, du 6ème au 5ème... Par la 7ème reprise, la Chekhina put descendre du 1er ciel jusqu'à la terre. C'est ainsi que la Chekhina a pu résider dans le Michkan sur terre, parmi les Juifs. (Gaon de Vilna)

**« Et les 1775 (Chekel d'argent), il en a fait des crochets pour les piliers » (38, 28) (Pékoudé)**

Avant de créer tous les mondes, Hachem a créé les lettres de la Thora. Chaque lettre, à l'origine, constitue une lumière Divine très haute et très cachée. Lorsqu'elle se manifeste dans ce monde, elle prend la forme matérielle de la lettre de l'alphabet à laquelle elle correspond. Ainsi, chaque lettre de la Thora est d'une importance très élevée et comporte des secrets extraordinaires. Bien plus, une abondance de mondes spirituels dépend de chaque lettre de la Thora d'où ils puisent leur vitalité et leur existence. Ainsi, quand un homme s'apprête à étudier la Thora ou à prier, quand il s'apprête à prononcer des lettres de Thora ou de prière, il doit prendre conscience de ce à quoi il s'apprête à s'affairer. Il s'apprête à "manipuler" des lumières très saintes et très hautes, sur lesquelles de nombreux mondes dépendent. En prononçant ces lettres avec respect et sainteté, il permet à tous les mondes qui dépendent des lettres prononcées, de tirer leur flux de vitalité et de bénédiction.

L'alphabet hébraïque comporte 22 lettres. A partir de Alef jusqu'à Tav. De plus, il faut y ajouter les 5 lettres finales (Mem, Noun, Tsadik, Pé et Kaf). Chaque lettre a une valeur numérique (Alef = 1, Beit = 2...). Quand on calcule la valeur numérique des 22 lettres et qu'on y ajoute celle des 5 lettres finales, on arrive à un total de 1775. C'est à ce propos que le verset dit : « Les 1775, il en a fait des crochets pour les piliers ». Allusion au fait que toutes les lettres sont telles des crochets sur lesquels reposent les piliers du monde. Ce sont sur les lettres de la Thora que sont fondés tous les mondes qu'Hachem a créés. (Pitou'hé 'Hotam)

**« L'Honneur d'Hachem remplit le Michkan » (40, 34) (Pékoudé)**

Nos Sages enseignent que Betsalel, qui a fabriqué le Michkan, avait connaissance des Noms Divins qu'Hachem a utilisés pour créer le ciel et la terre. Le premier verset de la Paracha de Pékoudé dit : « Voici les dénombremens du Michkan, Michkan de témoignage ». En hébreu, ce verset se dit « אלה פקודי המשכן משכן העדות ». Le Kedouchat Levi dit que ce verset fait allusion à ces Noms Divins que Betsalel a utilisés pour fabriquer le Michkan. Quand on prend les premières lettres des mots : « אלה פקודי המשכן », on obtient les lettres אפה de valeur numérique 86, correspondant au Nom א - פ - ה - ל - ה - י - ך . Les dernières lettres, הין ont la valeur numérique 65, correspondant au Nom א - ה - י - ך - ן . Puis, quand on prend les mots « משכן העדות », les premières lettres forment le mot מה de valeur numérique 45, correspondant au Nom Divin écrit ainsi : ה - א - ו - א - ה - י - ך . Enfin, les dernières lettres, ה, de valeur numérique 450, correspondent à 10 fois ce Nom Divin de valeur numérique 45. Ainsi, tous ces Noms Divins éclairaient dans le Michkan et concouraient à faire résider la Présence Divine. Le nombre total de tous ces Noms constituait la somme de 646 (86 + 65 + 45 + 450). D'autre part, le mot Michkan (משכן), quand chaque lettre est écrit au complet, cela donne : מ - ש - כ - ן : 646. La valeur numérique de toutes ces lettres s'élève également au chiffre de 646 (40+40+300+10+50+20+80+50+6+50 = 646). Cela est en allusion dans le verset : « L'Honneur d'Hachem remplit le Michkan ». L'Honneur d'Hachem fait référence à la sainteté des Noms Divins qui ont participé à la fabrication du Michkan, dont la valeur numérique s'élève à 646. Quand le Michkan est rempli, c'est à dire que le mot Michkan est écrit de façon complète, chaque lettre étant écrite pleinement, cela donne la même valeur numérique : 646. Ainsi, « L'honneur d'Hachem (646) remplissait le Michkan (646) ».

## Les Epices de Chabbat

### **« Six jours, le travail sera fait » (35, 2) (Vayakhel)**

La première loi que Moché a transmise au peuple, après être descendu de la montagne avec les 2<sup>ème</sup> Tables, c'est le respect du Chabbat. Pour quelle raison ?

En fait, après la faute du veau d'or, les Hébreux eurent peur que cette faute eut pour conséquence qu'ils perdent le mérite d'avoir le statut particulier de "fils d'Israël". Ils redoutèrent que Hachem les considère désormais uniquement comme "fils de Noa'h", à l'image de tous les autres peuples. Aussi, pour apaiser leurs craintes et leur faire savoir qu'ils n'ont pas perdu leur grandeur, Moché leur enseigna particulièrement la loi du respect du Chabbat. En effet, seul un fils d'Israël a le droit et le devoir de respecter Chabbat. Le respect du Chabbat est interdit à un fils de Noa'h. En leur enseignant le respect du Chabbat, Moché leur fit savoir qu'ils continuent à bénéficier de rester des "fils d'Israël", lesquels toujours concernés par le Chabbat. La faute du veau d'or leur a donc été pardonnée et ne leur a pas fait perdre cette dimension. (Rav Yossef Zonenfeld)

### **« Toutes femmes, portées par son cœur par la sagesse, ont filé les boucs » (35, 26) (Vayakhel)**

Nos sages expliquent que ces femmes ont tressé le fil à partir de la laine des boucs, à même la robe de l'animal. Mais comment comprendre une telle attitude ? Pourquoi n'ont-elles pas coupé la laine de l'animal pour être ensuite filée, comme il se doit ?

En fait, la règle est que lorsqu'un animal mâle était consacré à Hachem, il devrait être offert en holocauste, sacrifice où l'animal tout entier était brûlé pour Hachem. Aussi, les béliers, qui sont des mâles, qui furent consacrés pour la fabrication du Michkan pour donner leur peau pour les tentures, devaient être offerts en holocauste.

Mais, si les Hébreux offrirent les peaux de béliers pour le Michkan, en ce qui concerne les boucs, ils consacrèrent les boucs tout entiers pour servir à la fabrication du Michkan. En effet, les biches (femelles des boucs), étant des femelles, elles seraient ensuite offertes en Chelamim (rémunératoires). Or, dans un tel sacrifice, seuls certains membres étaient brûlés, pas l'animal entier. Aussi, les organes intérieurs n'étaient pas brûlés. Aussi, les Hébreux allaient utiliser ces organes intérieurs pour fabriquer des instruments de musique pour le service des Lévi. Ainsi, l'animal fut réservé tout entier pour la fabrication du Michkan, pas uniquement les peaux, car même après avoir été offert en sacrifice de Chelamim, il sera encore possible d'utiliser ces membres intérieurs pour le service du Michkan. Mais quand un animal est consacré tout entier, il devient interdit de tondre sa laine. Aussi, il ne restait aux femmes comme recours que de filer la laine sur les biches encore entières, ne pouvant pas tondre leur laine. (Hatam Sofer)

### **« Betsalel... fit tout ce qu'Hachem avait ordonné à Moché » (38, 22) (Pékoudé)**

Nos Sages enseignent que Moché transmit à Betsalel la règle de fabriquer d'abord les ustensiles du Michkan, puis ensuite de fabriquer la tenture. Mais Betsalel a répondu : « Les ustensiles que je vais fabriquer, où vais-je les placer ? Il conviendrait donc de fabriquer les tentures, ensuite les ustensiles pour pouvoir les entreposer à l'intérieur des tentures ». Mais on peut s'interroger : la construction du Michkan fut terminée le 25 Kislev. Ce n'est que le 1<sup>er</sup> Nissan que le Michkan fut inauguré. Pendant plusieurs mois, il s'avérait donc que les ustensiles étaient restés à l'extérieur du Michkan. Ainsi, qu'est-ce que Betsalel a-t-il gagné avec sa proposition ? Au final même en commençant par fabriquer les tentures, les ustensiles restaient encore à l'extérieur du Michkan jusqu'à l'inauguration !

En fait, tant que les tentures et les ustensiles n'étaient pas enduits d'huile d'onction pour recevoir leur sainteté, il n'y avait encore aucun souci que les ustensiles restent à l'extérieur du Michkan. C'est seulement une fois oints que les ustensiles devaient être placés immédiatement à l'intérieur du Michkan. Or, l'ordre de l'onction devait respecter la chronologie de la fabrication. Betsalel a demandé à ce que les tentures soient fabriquées avant les ustensiles, pour qu'elles soient par la suite enduites en premier lieu. Ainsi, quand on aura ensuite enduit les ustensiles avec l'huile d'onction, ils pourraient être introduits immédiatement à l'intérieur des tentures, sans attendre le temps d'oindre les tentures à leur tour. (Rabbi Natan Adler)

### **« Et l'argent du décompte de l'assemblée » (38, 25) (Pékoudé)**

Les dons en métaux précieux tels que l'or et le bronze, la Thora ne détaille pas à quoi servaient-ils et ce qu'ils permettaient de faire. En revanche, concernant le métal d'argent, la Thora précise comment chaque pièce a été utilisée pour servir Hachem. Pourquoi cette différence ?

En fait, l'or et le bronze ont été donnés de plein gré, selon la générosité de chacun. En revanche, l'offrande d'argent a été imposée. Chacun était contraint de donner une pièce d'un demi-Chekel d'argent. Comme l'argent a été apportée sous la contrainte, les donateurs voulaient savoir où leur argent était investi. La Thora a pris donc soin d'explicitier la destinée des offrandes d'argent, dans le détail. Ce qui n'est pas le cas de l'or et du bronze qui ont été donnés généreusement. Leurs donateurs n'avaient donc pas de soupçons quant à l'investissement de leurs dons et ne demandaient pas de rendre des comptes de façon détaillée. (Ahavat Yehonatan)